

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Garage municipal - Echange de véhicules entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale

Madame Popard, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le service Santé Hygiène de la Ville est équipé d'un véhicule utilitaire qui n'est plus adapté à ses besoins. Le Centre Communal d'Action Sociale est, quant à lui, équipé d'un véhicule dont les spécificités correspondent aux besoins de ce dernier et qui ne répondent pas aux siens.

Dans le cadre de la rationalisation du parc de véhicules de la Ville et du CCAS, il est donc proposé de procéder à l'échange suivant :

- La Ville cède au CCAS un véhicule de type Peugeot Boxer immatriculé BY 348 XX d'une valeur nette comptable de 22 796.85 € ;

- Le CCAS cède à la Ville un véhicule de type Renault Master immatriculé 3425 XG 21 d'une valeur nette comptable de 10 240.55 €.

Il est proposé que cet échange intervienne sans soulte.

Les écritures comptables feront l'objet d'inscriptions de crédits au budget supplémentaire 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de procéder à un échange de véhicules entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale, dans les conditions proposées ;
- 2 - décider que cet échange sera consenti sans soulte ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ